CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GEORGES S/M.

SAINT-GEORGES, le 6.12.2018.

Objet: Convocation

Aide Sociale -Loi Organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale (Moniteur 5.8.76) et ses modifications ultérieures.

Article 32. - Le Conseil de l'Action Sociale, le bureau permanent et les comités spéciaux ne peuvent délibérer que si la majorité de leurs membres en fonction est présente. Toutefois, s'ils ont été convoqués deux fois sans s'être trouvés en nombre, ils délibèrent valablement après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se font conformément aux règles prescrites par l'article 30 et il en fait mention que c'est pour la deuxième ou troisième fois que la convocation a lieu. En outre, troisième convocation reproduit textuellement les deux premiers alinéas du présent article.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous convoquer au **Conseil conjoint** qui aura lieu **mercredi 19 décembre 2018 à 19h30** au siège de l'Administration Communale rue Albert 1^{er} à 4470 SAINT- GEORGES S/M.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

ORDRE DU JOUR:

Rapport relatif aux économies d'échelle et suppression des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la Commune. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer. Budget 2019.

La Directrice générale,

V. BERNARD.

Le Président,

JF.WANTEN.

C.C.P.: 000-0025082-56 BELFIUS: 091-000444209

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Saint-Georges, le 11 décembre 2018

Tél.: 04/259.92.50

Fax: 04/259.41.14

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Collège Communal a l'honneur de convoquer, pour la première fois, le Conseil communal, à la séance qui aura lieu à la Maison Communale (salle du 1er étage) le **MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 à 20 h 00** à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Comptabilité CPAS. Budget de l'exercice 2019. Adoption.
- 2. Régie Communale Autonome Plan d'entreprise 2019-2023 Approbation.
- 3. Régie Communale Autonome. Octroi d'un subside lié au prix pour l'année 2019. Adoption.
- 4. ASBL Association sportive de SAINT-GEORGES. Octroi d'un subside pour l'année 2019. Adoption.
- 5. ASBL Maison des Jeunes de SAINT-GEORGES. Octroi d'un subside de fonctionnement pour l'année 2019. Adoption.
- ASBL La Galipette. Octroi d'un subside de fonctionnement pour l'année 2019. Adoption.
- 7. Subside accordé aux personnes reconnues incontinentes. Adoption.
- 8. Répartition des subsides aux groupements et associations ainsi que détermination des cotisations aux associations pour l'année 2019. Adoption.
- 9. ASBL La Galipette, Centre culturel de SAINT-GEORGES. Octroi d'avances 2019. Adoption.
- 10. Zone de police MEUSE-HESBAYE. Dotations communales pour l'exercice 2019. Adoption.
- 11. Fabrique d'Eglise de SUR-LES-BOIS Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018. Adoption.
- 12. Fabrique d'Eglise de SAINT-GEORGES Modification budgétaire n° 1 de l'exercice

- 2018. Adoption.
- 13. Comptabilité communale. Rapport du Collège communal en application de l'article L1122-23 du CDLD Budget communal de l'exercice 2019. Adoption.
- 14. Comptabilité communale. Situation de caisse pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018. Communication.
- 15. Composition politique du Conseil communal compte tenu des déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement en vertu des dispositions des articles L1234-2, L1522-4, §1^{er} et L1523-15 du CDLD.

La Directrice générale,

Catherine DAEMS.

Par le Collège,

Francis DEJON.

To large